

COMMISSION DE LA CIRCULATION

Le MAIRE. - La circulation nous cause à l'heure actuelle un problème de tous les instants. Aussi je vais vous demander d'instituer une commission qui serait chargée d'étudier d'une façon toute particulière le projet d'arrêté qui réglementera la circulation en Ville de Saint-Denis.

Je propose qu'elle soit composée du Maire, des trois premiers Adjoints, de quatre Conseillers Municipaux et de certaines personnalités que je vais soumettre à votre approbation.

- MM. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées
- le Président de l'Automobile Club
- le Président de la Prévention Routière
- le Directeur Départemental de la Police ou son représentant
- le Colonel de Gendarmerie
- le Capitaine des C.R.S.
- Remy CHATEL et ELEURIE, assureurs
- Gaston GAILLE et Albert FOUCCHE, représentants de marques automobiles
- le Président du Syndicat des taxis
- le Président du Syndicat des cars
- le Directeur du Journal de l'Île de la Réunion

Secrétaire: M. FONTAINE, Chef de Poste des Gardes Champêtres.

Quels sont les Conseillers Municipaux qui veulent faire partie de la Commission?

Après échanges de vues, MM. MANES, CELESTIN, AUBER et MONDON sont désignés pour faire partie de ladite Commission.

Messieurs, je sou mets cette proposition à votre avis.

Adopté à l'unanimité.